



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 8 FEVRIER 2022

Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 13 janvier 2022,

En présence de 9 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

9 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, Mme Chanez HERBANNE, Mme Nathalie LEBAS, M. Philippe EYMERY, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Martine BORGEO, Mme Anne FUMERY,

En présence également de :

M. Christian DEMAY
Mme Claire MARAIS-BEUIL

suppléant de
suppléant de

Mme Catherine MARTIN
M. Philippe EYMERY

Etaient excusés :

M. Martial DUFLOT, M. Medhi RAHOUI, M. Dominique DEVILLERS, M. Frédéric GAMBLIN, Mme Manoëlle MARTIN, M. Jean CAUWEL, M. Denis PYPE, M. Daniel LECA, M. Jean DESESSART, M. Franck PIA, M. Luc CHAPOTON, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2 du décret n°2003-1005 du 21 octobre 2003 portant réforme des règles budgétaires et comptables applicables aux départements codifié à l'article D L3321-1,

A délibéré sur le **rapport CS SMABT 2022 02/08-02 relatif au choix de la durée d'amortissement du bâtiment IGN,**

Considérant l'obligation d'enregistrer en immobilisation corporelle pour une durée de trente ans la construction du bâtiment IGN, au regard des règles budgétaires et comptables de la M52,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

RETIENT pour l'amortissement du bâtiment IGN une durée d'amortissement de trente ans.

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE
18 FEV. 2022

Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé